



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
HEIDELBERG

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 16 /1 (1989)

DOI: 10.11588/fr.1989.1.53414

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

GENEVIÈVE BÜHRER-THIERRY

LES ÉVÊQUES DE BAVIÈRE ET D'ALÉMANIE  
DANS L'ENTOURAGE DES DERNIERS ROIS CAROLINGIENS  
EN GERMANIE (876-911)

Toute l'Eglise de la période carolingienne a contribué à l'administration et à la direction politique des royaumes francs: les évêques en particulier, comme les comtes, jouent un rôle essentiel dans les rouages de transmission du pouvoir royal dont ils sont un des principaux relais. L'épiscopat est au service du roi, ce qui lui vaut d'occuper une place primordiale dans son entourage, de façon à la fois complémentaire et concurrentielle de celle des comtes<sup>1</sup>.

Cette place dans l'entourage direct du roi, l'épiscopat la revendique au moins depuis Louis le Pieux: le roi se doit de gouverner entouré de »conseillers«, fonction qui semble naturellement dévolue aux hommes d'Eglise: ainsi Hincmar de Reims s'efforce-t-il de définir le *consilium* que les évêques apportent au roi comme un devoir<sup>2</sup>.

Ceci ne signifie pas qu'on trouvera la totalité du corps épiscopal dans le conseil du roi, mais que ce sont certains évêques, plus ou moins nombreux selon les circonstances, qui remplissent cette fonction de manière privilégiée, tandis que d'autres n'apparaissent pratiquement jamais à la cour.

L'entourage immédiat du souverain carolingien est reflété en grande partie par les diplômes délivrés par sa chancellerie: les sources diplomatiques ont de surcroît l'avantage d'être toujours absolument contemporaines des faits qu'elles contiennent et permettent donc d'avoir accès à une »réalité« qui n'est pas glosée par un rédacteur toujours plus ou moins impliqué dans son texte.

On trouve de très nombreuses mentions de la présence des évêques du royaume dans les diplômes, soit comme membres de la chancellerie, soit comme bénéficiaires d'une donation royale, soit enfin comme intercesseurs présentant une requête en faveur d'un tiers; il nous semble que cette dernière fonction désigne les grands ecclésiastiques qui ont la plus large audience auprès du roi et qui font partie de l'entourage direct du souverain: en effet, pour que le personnage qui vient prier le roi s'efface derrière un évêque auquel il aura confié sa requête, il faut qu'il soit bien sûr que ce grand sera écouté du roi avec bienveillance, qu'il dispose en sa personne d'un intermédiaire efficace.

Mais si la présence de conseillers autour du roi est avérée de longue date, il n'en est pas de même en ce qui concerne la mention d'intercesseur dans les diplômes royaux: exceptionnelle sous Charlemagne et Louis le Pieux, elle devient de plus en plus

1 Karl Ferdinand WERNER, *Missus – Marchio – Comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien, dans: *Histoire comparée de l'administration (IV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du XIV<sup>e</sup> colloque historique franco-allemand, München 1980 (Beihefte der Francia, 9), p. 201.

2 MIGNE, PL 125, col. 964.

fréquente sous les derniers rois carolingiens en Francie de l'Ouest comme de l'Est, et on peut dire qu'elle constitue la règle générale durant le règne de Louis l'Enfant de 899 à 911<sup>3</sup>.

Il est donc possible d'étudier la composition du conseil qui entoure le roi à partir des intercesseurs qui se manifestent, en tenant compte de plusieurs facteurs: la fréquence de leurs interventions, le groupe des personnes en faveur desquelles ils intercèdent; les autres grands avec lesquels ils sont susceptibles d'apparaître pour présenter une requête, enfin les lieux de délivrance des diplômes qui peuvent indiquer la zone d'influence géographique de chaque intercesseur.

Or les trois derniers rois carolingiens de l'Est sont issus de l'Allemagne méridionale: l'Alémanie pour Charles III, la Bavière pour Arnulf de Carinthie et son fils Louis l'Enfant. On peut donc s'attendre à rencontrer très souvent les évêques de ces deux *regna* et à les trouver au premier rang dans l'entourage du roi puisque leurs diocèses coïncident avec les centres géographiques du pouvoir royal dont ils constituent un des principaux soutiens<sup>4</sup>.

Ce devrait être particulièrement vrai pour Charles III, puisque ce roi, qui réunit par le hasard de la mort de tous les descendants carolingiens le grand empire de Charlemagne et qui est surtout connu à ce titre, n'est à l'origine que le plus jeune des fils de Louis le Germanique, et comme tel, celui qui reçoit le plus petit *regnum*: l'Alémanie, dont il devient le *princeps* dès 874. C'est ainsi en effet qu'on le trouve nommé dans les actes de Saint-Gall dès avant la mort de Louis le Germanique<sup>5</sup>: *Notavi diem V fer., VI kal. jun. anno XXXVIII Hludowici regis, sub Karolo principe.*

Ce partage du royaume de Louis se fonde essentiellement sur une politique matrimoniale qui l'a fait marier ses fils avec les descendantes des grandes familles des différents *regna*: Carloman, qui sera *rex in Bavaria* a épousé la fille du *marchio* Ernst, tandis que Charles prend pour femme Richardis, la fille du comte Erchanger en 862<sup>6</sup>.

Dans l'entourage de ce souverain, lié à une grande famille alémanique et qui fonde son pouvoir en cette région, on pourrait s'attendre à trouver une présence massive de grands ecclésiastiques de ce même *regnum*. Or la lecture des actes donnés par Charles ne permet pas de découvrir plus de trois mentions concernant les évêques alémaniques<sup>7</sup>:

3 Georges TESSIER, *Diplomatique royale française*, Paris 1962, p. 103. L'évolution du rôle des intercesseurs vers la forme du témoin qui co-signera les actes officiels a été étudié pour la période postérieure par Alfred GAWLIK, *Intervenienten und Zeugen in den Diplomen Kaiser Heinrichs IV. (1056–1105). Der Übergang von der Interventions- zur Zeugenformel*, Kallmünz 1970 (*Münchener historische Studien – Geschichtliche Hilfswissenschaften*, 7).

4 Les diplômes royaux seront cités d'après les éditions des *Monumenta Germaniae Historica* de la façon suivante: DCH = *Die Urkunden Karls III.*, MG *Diplom. regum Germaniae ex stirpe Karolinerum II*, ed. Paul KEHR, 1932–1934. DA = *Die Urkunden Arnolfs*, MG *Diplom. regum Germaniae ex stirpe Karolinerum III*, ed. Paul KEHR, 1940. DL = *Die Urkunden Zwentibolds und Ludwigs des Kindes*, MG *Diplom. regum Germaniae ex stirpe Karolinerum IV*, ed. Theodor SCHIEFFER, 1960.

5 H. WARTMANN, *Urkundenbuch der Abtei Sankt-Gallen*, Zürich 1866, t. II, n° 579, le 27 mai 874.

6 Heinz LÖWE, *Handbuch der deutschen Geschichte: Deutschland im fränkischen Reich*, München 1979, t. II, p. 183.

7 Nous ne parlerons pas ici des autres grands ecclésiastiques, en particulier des abbés, pour lesquels le problème se pose un peu différemment: on sait l'attachement de Charles aux deux grandes abbayes alémaniques de Saint-Gall et de Reichenau, dont les abbés apparaissent à plusieurs reprises dans la

– une mention de l'évêque de Constance, Salomon II, présent lors d'un échange de biens entre le roi et le comte Gozbert au profit de l'abbaye de Rheinau: *Actum in villa Aschinga, domino Karolo precipiente et per eius missum Adilbertum nos de eadem commutatione revestiente, presente Salomone episcopo, anno ab incarnatione domini DCCCLXXVI, regni autem Hludowici serenissimi regis XXXVI ...*<sup>8</sup>

– et deux mentions de l'évêque d'Augsbourg Witgar comme archichapelain du roi en 877: *Liutwardus cancellarius advicem Uuitgarii archicapellani recognovi*<sup>9</sup>.

Doit-on conclure de cet inventaire extrêmement maigre<sup>10</sup> que les ecclésiastiques n'ont pas beaucoup d'audience auprès du roi et qu'ils ne font que pâle figure dans son entourage?

Il semble cependant, à y regarder de plus près, que les évêques alémaniques ne sont pas si insignifiants et qu'ils remplissent un certain nombre de charge de confiance au service du souverain.

On les trouve tout d'abord à la chapelle et à la chancellerie royales, dirigées par Witgar d'Augsbourg: ceci peut encore être interprété comme un signe des origines du pouvoir de Charles, car il est d'usage en Francie Orientale, de nommer archichancelier ou archichapelain du *regnum*, le chef de l'église métropolitaine<sup>11</sup>: Théotmar de Salzbourg occupe cette charge en Bavière, Luitbert de Mayence la détient dans le *regnum* de Louis le Jeune; mais dans le *regnum* originel de Charles, il n'y a pas d'église métropolitaine, car l'Alémanie ne correspond qu'à une partie de la province ecclésiastique de Mayence: aussi Charles confie-t-il la chapelle à Witgar, d'une part parce qu'il a été le chancelier de son père entre 858 et 861<sup>12</sup>, d'autre part parce qu'il est apparenté aux Carolingiens par la reine Emma<sup>13</sup>, enfin parce qu'il occupe le siège le plus prestigieux d'Alémanie.

En outre, au sein de la chancellerie «active», c'est-à-dire du personnel de chancellerie et notamment parmi les notaires-chanceliers qui rédigent les diplômes, on peut distinguer au moins deux ecclésiastiques promis à un bel avenir: Waldo, chancelier du roi jusqu'en 884, date à laquelle Charles lui donne l'évêché de Freising<sup>14</sup>, et son frère Salomon, notaire puis chancelier du roi en 885 mais qui se retire de la cour à la fin de la même année et qui deviendra abbé de Saint-Gall et évêque de Constance dans les premières années du règne d'Arnulf de Carinthie<sup>15</sup>. Tous deux sont neveux

diplomatique royale, souvent comme requérant direct: par exemple, Hartmod de Saint-Gall dans les diplômes DCH 5, 11, 13, 67, 91 et 92a.

8 DCH 1 d'août 876 (sans date précise).

9 DCH 2 du 15 avril 877 et DCH 5 du 18 août 877.

10 Il est remarquable à cet égard que dans la confirmation d'un échange de biens délivrés par le roi (DCH 30 du 14 janvier 881) entre l'évêque Liutward de Verceil et l'église épiscopale de Coire, le nom de l'évêque de Coire ne soit même pas mentionné: doit-on en déduire que ce siège épiscopal était alors vacant?

11 Josef FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, Stuttgart 1959 (Schriften der MGH XVI/1), p. 182-198.

12 Premier diplôme souscrit par Witgar: diplôme de Louis le Germanique du 2 février 858 à Ratisbonne; dernier diplôme souscrit: diplôme de Louis le Germanique du 8 juillet 861 à Bürstadt.

13 F. ZOEPFL, *Das Bistum Augsburg und seine Bischöfe*, Augsburg 1955, t. I, p. 53.

14 Voir plus loin p. 39.

15 U. ZELLER, *Bischof Salomo III von Konstanz, Abt von Sankt-Gallen*, Tübingen 1910, p. 42.

de l'évêque Salomon II de Constance qui recommande par lettre le jeune Salomon au chef de la chancellerie en 878<sup>16</sup>.

On peut donc dire que la chancellerie du roi Charles est peuplée d'un personnel ecclésiastique essentiellement alémanique dont les plus jeunes font une brillante carrière sous le règne de ses successeurs Arnulf et Louis.

En dehors de la chancellerie, on possède également des traces de l'activité non-négligeable de l'évêque de Constance Salomon II auquel le roi confie à plusieurs reprises des ambassades dans les premières années de son règne: en particulier, on possède une lettre de Salomon destinée à l'évêque de Besançon et indiquant le candidat que le roi aimerait voir placer sur le siège de Lausanne, vacant en 878: *Sublimitas vestras scire dignetur, quia dominus noster K. rex comperto recessu fratris nostri N. Losaniniensis episcopi cuidam clerico suo eandem sedem tradere decrevit, pro quo mihi praecepit ut ex ministerio meo et consensu fratrorum nostrorum ad sanctitatem vestram iuxta canonum decreta scriberemus*<sup>17</sup>.

De même dans les années 876/881, le voit-on accomplir un voyage au monastère de Luxeuil à la demande du roi<sup>18</sup>.

Tout ceci nous rappelle l'importance qu'accorde le roi aux affaires ecclésiastiques de son *regnum* et en particulier aux successions épiscopales, et montre bien que le clergé alémanique, en la personne de Salomon au moins, y participe activement.

Pourtant, dès qu'on franchit les années 879/880, on ne trouve plus signe d'activité des évêques d'Alémanie, pas plus dans la diplomatie royale que dans les sources parallèles, et ceci est probablement dû à la montée du pouvoir du principal conseiller du roi, Liutward, qui occupe, notamment dans la diplomatie mais aussi à la chancellerie dont il a pris la tête en 878, une place si importante qu'elle laisse tous les autres dans l'ombre, ce dont les grands, tant laïques qu'ecclésiastiques se plaignent amèrement<sup>19</sup>.

Contrairement à ce qu'a colporté au travers des siècles l'annaliste de Mayence<sup>20</sup>, Liutward n'était pas de basse extraction mais appartenait à une des familles de l'aristocratie alémanique, celle des Chadolt et des Adalbert<sup>21</sup>, probablement alliée aux Alaholfinger dont la reine Richardis est issue<sup>22</sup>. Il semble avoir été très lié à Charles dès le début de son règne, puisqu'il rédige le premier diplôme donné par ce dernier en tant que souverain à part entière à la mort de Louis le Germanique<sup>23</sup>, et ne tarde pas à

16 Karl ZEUMER, *Formulae Merovingici et Karolini aevi*, Hanovre 1886 (MGH Legum sectio V, 1-2), n° 24 p. 409.

17 Ibid. n° 26 p. 411.

18 Ibid. n° 33 p. 417: *Paternitas vestra scire dignetur, quod dominus noster rex K. ad coenobium Luxoriense parvitatem meam dirigere voluit.*

19 L'hostilité à Liutward semble avoir été à peu près générale en Francie orientale: nous traitons plus loin de cette question mais nous indiquons dès maintenant le texte qui contient les reproches faits essentiellement au chancelier: *Annales Fuldenses*, pars III, ed. Friedrich KURZE, Hanovre 1891 (*Script. rer. germ. in usum scholarum*, 3), p. 105-106.

20 Rappelons que la troisième partie des *Annales »de Fulda«* a été rédigée à Mayence.

21 R. SCHIEFFER, *Neue Deutsche Biographie*, t. 14, p. 724.

22 Karl BRUNNER, *Oppositionelle Gruppen im Karolingerreich*, Wien-Köln-Graz 1979 (*Veröffentlichungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung XXV*), p. 145.

23 DCH 2 du 15 avril 877: *Liutwardus cancellarius advicem Uuitgarii archicapellani recognovi*. Rappelons que le premier diplôme date d'avant la mort de Louis le Germanique.

prendre la tête de la chancellerie, avec le titre d'archichancelier depuis le 24 mars 878<sup>24</sup>.

C'est surtout à partir du *placitum* de Ravenne en 880, durant lequel le roi lui donne l'évêché de Verceil, que Liutward prend une importance fondamentale dans l'entourage de Charles: c'est à ce moment-là que disparaît toute trace d'activité diplomatique des autres ecclésiastiques alémaniques, alors que Liutward intervient de plus en plus souvent en faveur de tierces personnes: on peut en effet dénombrer 34 interventions de l'évêque de Verceil entre le 1<sup>er</sup> février 880<sup>25</sup> et le 10 février 887<sup>26</sup>, nombre qu'aucun autre fidèle du roi ne peut égaler, et de loin.

Mais il ne suffit pas de rapporter le nombre de ces interventions au nombre total des diplômes conservés, car on s'aperçoit rapidement que les interventions de Liutward ne sont pas également réparties entre tous les *regna* de Charles: en effet, plus des deux tiers de ces mentions (25 exactement) concernent les affaires italiennes, ce qui n'est pas étonnant dans la mesure où on sait que Liutward était un des principaux soutiens et représentants de Charles en Italie<sup>27</sup>. On trouve ensuite une seule mention de Liutward dans des affaires concernant le royaume de l'Ouest, en l'occurrence en faveur de l'église épiscopale de Langres<sup>28</sup>, et trois autres mentions concernant la Lotharingie<sup>29</sup>.

Or les cinq mentions restantes ne s'appliquent pas, comme on s'y attendrait, au royaume de l'Est dans son ensemble, mais seulement à l'Alémanie: autrement dit, la compétence de Liutward est extrêmement limitée en Francie orientale en dehors du *regnum* originel de Charles. On peut remarquer de surcroît que dans trois cas sur cinq, Liutward est directement impliqué et n'agit donc pas en tant qu'intercesseur mais en tant que requérant: le 4 janvier 881 il fait un échange de biens avec l'église épiscopale de Coire<sup>30</sup>, le 9 octobre 883 il donne au monastère de Reichenau une chapelle située en Alémanie contre l'usufruit d'une *cella*<sup>31</sup>, enfin nous savons par le moine Ratpert de Saint-Gall qu'il consent au don fait par Charles à Saint-Gall de l'abbaye de Massino qu'il tient en bénéfice<sup>32</sup>. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la présence de l'archichancelier dans des affaires qui le concernent directement et dans lesquelles il ne fait que demander au roi une faveur pour sa propre personne.

Restent les deux dernières mentions; le 22 avril 884, on voit Liutward demander une faveur avec l'abbé de Reichenau au profit de ce même monastère: ... *Liuthuuardus vir honorandus sanctae Vercellensis ecclesiae episcopus et dilectus archicancellarius*

24 DCH 8: *Inquirinus notarius advicem Liutwardi archicancellarii recognovi.*

25 DCH 18: première intercession de Liutward qui porte déjà le titre épiscopal, en faveur d'un prêtre italien: ... *Liutwardi episcopi nostri rogatu* ...

26 En faveur d'Angelberge, abbesse du monastère Saint-Sauveur de Brescia.

27 Ceci peut laisser penser à une vive concurrence entre Liutward et le *marchio* Béranger de Frioul, puisque ce sont les deux principaux représentants du roi en Italie du Nord. Au sujet de la querelle qui s'élève entre eux, on peut lire: Karl SCHMID, *Liutbert von Mainz und Liutward von Vercelli*, dans: *Festschrift für C. Bauer zum 75. Geburtstag*, édité par E. HASSINGER, Berlin 1974, p. 45.

28 DCH 129 du 28 août 885.

29 Deux pour l'église épiscopale de Toul et une pour celle de Liège.

30 DCH 30: ... *Liutwardo venerabili episcopo ac dilecto archicancellario nostro* ...

31 DCH 92: ... *venerabili episcopo et dilecto archicancellario nostro Liutwardo* ...

32 DCH 92a: ... *rogante Hartmodo et efficiente Liutwardo episcopo atque archicancellario* ...

*noster atque Rotholus monasterii Augiae venerabilis abba augustalem clementiam nostram communi concordiae depraecati sunt ...*<sup>33</sup>.

Si on tient compte du fait que Liutward a été élevé à Reichenau, qu'il a donné des biens à ce monastère comme nous venons de le voir et que ces liens étaient si célèbres que des faussaires du XI<sup>e</sup> siècle ont tenté de faire passer l'évêque de Verceil pour l'abbé du monastère<sup>34</sup>, on ne s'étonnera guère de voir ici Liutward demander une faveur pour Reichenau. Il faut toutefois souligner que l'abbé Rotholus de Reichenau apparaît dans un autre diplôme de Charles comme unique requérant en janvier 878, pour demander une confirmation des biens et des privilèges du monastère extrêmement semblable à celle d'avril 884<sup>35</sup>; mais en janvier 878, Liutward n'a pas encore acquis une place prépondérante auprès de Charles, il n'est pas encore revêtu de la dignité épiscopale et on ne le voit apparaître dans aucun diplôme. La présence de l'archichancelier aux côtés de l'abbé de Reichenau en 884 peut donc être interprétée comme un signe du pouvoir de Liutward, une confirmation de sa position de médiateur entre le roi et ses fidèles.

On peut faire la même remarque au sujet du prêtre Robert, ministériel du roi, qui occupe les fonctions de custode de la chapelle royale: si en février 880 celui-ci présente une requête au roi Charles pour obtenir la propriété de trois manses dans le comté de Baar<sup>36</sup>, il est »tenu« de passer par l'intermédiaire de Liutward en mai 881 pour avoir en propre une église d'Alémanie qu'il tenait jusqu'alors en bénéfice<sup>37</sup>. Mais Liutward n'est pas seul dans cette seconde intercession en faveur d'un ecclésiastique alémanique, car la reine Richardi s'est jointe à lui: ... *carissima coniunx nostra Rihgarda et Liutwardus venerabilis ac dilectus archicancellarius noster deprecatus sunt celsitudinem nostram, ut ob mercedis nostrae augmentum quasdam res proprietatis nostrae cuidam fideli ac dilecto presbitero nec non ministeriali nostro nomine Ruotberto in proprium diebus vitae suae concessissemus.*

Il n'est pas impossible, comme nous l'avons dit, que Richardis et Liutward aient été liés par la parenté, ce qui pourrait en partie expliquer la collusion assez fréquente entre la reine et le chancelier: on les trouve en effet ensemble à plusieurs reprises dans les diplômes, intervenant en faveur de tierces personnes; nous pouvons citer, à titre d'exemples, deux autres demandes faites en commun par la reine et le chancelier:

– le 30 décembre 881 à Milan, ils interviennent ensemble pour que soient confirmés aux chanoines de l'église Saint-Jean de Monza les dons faits par l'empereur Louis II<sup>38</sup>

– le 26 juin 884, ils présentent une requête en faveur de l'église épiscopale de Liège<sup>39</sup>.

33 DCH 99 où Reichenau se fait confirmer toutes ses possessions par le roi.

34 DCH 10: diplôme falsifié au XI<sup>e</sup> siècle.

35 DCH 6 du 13 janvier 878. Ces trois diplômes (6, 92 et 99) sont les trois seules mentions de Reichenau dans les diplômes de Charles III. Rappelons que la quasi-totalité des actes de Reichenau du X<sup>e</sup> siècle à été soit falsifiée, soit détruite. Sur ce point: Carl BRANDI, *Die Reichenauer Urkundenfälschungen*, Heidelberg 1890 (Quellen und Forschungen zur Geschichte der Abtei Reichenau, 1).

36 DCH 19 du 8 février 880: ... *quidam presbyter nomine Ruodpertus atque custos capellae nostrae deprecatus est celsitudinem nostram, ut quasdam res proprii iuris nostri sibi in proprietatem donaremus.*

37 DCH 38 du 9 mai 881.

38 DCH 46: *Nos quoque rogatu Rihgardae dilectae coniugis nostrae atque Liutwardi episcopi ...*

39 DCH 104: ... *per petitionem Rincharde dilectae coniugis nostrae nec non et Liutwardi sancte Vercellense ecclesie episcopi et dilecti archicancellarii nostri ...*

Même si on ne peut pas dire que Liutward et Richardis interviennent systématiquement ensemble, ces trois exemples très divers par leur destinataire: un prêtre, fidèle et ministériel du roi, les chanoines d'une église italienne et un évêque de Francie orientale, montrent bien que la reine et le chancelier jouent effectivement un rôle d'intermédiaire privilégié entre le roi et ses fidèles, filtrant et transmettant les demandes d'où qu'elles viennent et quelquesoit la qualité de celui qui la présente.

On peut dire, de plus, que cette collusion n'a pas échappé aux grands du royaume, qui, pour se débarrasser de l'encombrant chancelier l'auraient accusé d'adultère avec la reine ainsi que le raconte Reginon: *Et primo quidem Liudwardum episcopum Vercellensem, virum sibi percarum et in administrantibus publicis utilitatibus unicum consiliarium, obiecto adulterii crimine, eo quod reginae secretis familiaris, quam oportebat, immisceretur, a suo latere cum dedecore repulit*<sup>40</sup>.

Dans cette optique il n'est pas impossible que l'hostilité des grands envers le bras droit du roi ait été tournée non seulement contre lui, mais aussi contre son lignage et ses alliés<sup>41</sup>. Il n'en reste pas moins que Reginon reconnaît en Liutward le conseiller «unique», et que c'est cette prééminence sur tous les autres grands, vraie ou fausse, que lui reproche aussi l'annaliste de Mayence: *... qui priscis temporibus, id est quo rex in Alamannia constitutus est, quendam de suis ex infimo genere natum nomine Liutwardum supra omnes, qui erant in regno suo exaltavit, ita ut Aman, cuius mentio facta est in libro Hester, et nomine et dignitate praecelleret. Ille enim post regem Assuerum erat secundus, iste vero prior imperatori et plus quam imperator ab omnibus honorabatur et timebatur*<sup>42</sup>.

Nous voyons donc dans le personnage de Liutward, le type même de celui qu'on considère comme le «principal conseiller du roi», sous lequel transparait le «mauvais conseiller» qui accapare la majeure partie de l'audience du souverain, qui ne se contente pas d'être le *secundus* du roi, mais qui usurpe à son profit une partie du pouvoir royal. Si on confronte cette image avec ce que nous venons de voir dans la diplomatie, on est obligé de déceler le parti-pris de l'annaliste de Mayence. Et pourtant, même si la prépondérance de Liutward s'exerce surtout dans la sphère italienne, où elle est indéniable, on ne peut trouver dans le royaume de l'Est aucun personnage dont l'influence soit suffisamment grande pour faire pendant à celle du chancelier, notamment parce qu'on trouve dans les diplômes beaucoup plus de requérants «directs», que d'intercesseurs: en dehors de Liutward la cour du roi est pratiquement vide.

Il nous semble donc que l'hostilité déclarée de l'Eglise de Francie orientale envers Liutward, qui aboutit à son éviction de la cour en 887, repose assez largement sur le topos du «mauvais conseiller», dans la mesure où on peut dire que le chancelier n'empêche nullement la majeure partie de l'épiscopat d'entrer en contact direct avec le roi.

On peut, en effet, déterminer facilement au moins un groupe de grands ecclésiastiques qui se passent très bien de l'intervention de Liutward: les grands ecclésiasti-

40 Reginonis Chronicon, ed. Friedrich KURZE, Hanovre 1890 (Script. rer. germ. in usum scholarum, 47), anno 887, p. 127.

41 BRUNNER (voir n. 22) p. 146.

42 Annales Fuldenses, pars III (voir n. 20) p. 105.



ques du *regnum* de Bavière, qui semblent avoir tenu une place un peu particulière dans le royaume de Charles III.

L'activité diplomatique du roi en Bavière est relativement réduite, puisqu'on dénombre dix diplômes donnés pour les fidèles bavarois, essentiellement des ecclésiastiques<sup>43</sup>. Mais il faut toutefois rapporter ce petit nombre de diplômes au petit nombre d'années de règne de Charles en Bavière, puisqu'il n'a hérité de ce *regnum* qu'à la mort de Louis le Jeune en 882. On peut constater que les diplômes bavarois, donnés en trois séries, s'échelonnent entre 883 et 886. Les ecclésiastiques y tiennent manifestement la première place, puisqu'un seul de ces diplômes concerne un grand laïque, le comte Witagowo, qui présente une requête pour que le roi lui fasse don d'une *curtis*<sup>44</sup>. Les neuf diplômes restants sont tous adressés à des grands ou à des établissements ecclésiastiques, essentiellement: l'église épiscopale de Passau, la Chapelle Notre-Dame de Ratisbonne (dite «la Vieille Chapelle»), son abbé Engilmar et l'évêque de Ratisbonne Ambricho<sup>45</sup>.

La plupart du temps, le requérant présente lui-même sa demande sans passer par un grand personnage qui soit dans l'entourage du roi: on ne peut dénombrer qu'une seule intercession, celle d'Engilmar, abbé de la Vieille Chapelle de Ratisbonne, au profit du fidèle Euprant<sup>46</sup>. Encore Engilmar est-il intéressé dans l'affaire, puisque la chapelle donnée en usufruit à Euprant pour le restant de ces jours, ira à sa mort à la Vieille Chapelle de Ratisbonne<sup>47</sup>.

Autrement dit, la totalité de ces diplômes bavarois ne mentionnent que les parties directement concernées dans les affaires évoquées, le plus souvent sans que personne fasse écran entre le roi et le requérant. On peut donc déjà conclure à une audience certaine de l'épiscopat bavarois auprès de Charles: les évêques de Ratisbonne et de Passau s'adressent directement à lui pour recevoir donations et confirmations de leurs privilèges; et pourtant aucun d'eux n'intervient jamais en dehors de la Bavière pour des affaires qui ne soient pas bavaroises, car on ne peut relever aucune mention de leur présence ailleurs que dans les dix diplômes cités.

Il faut mettre ceci en rapport avec la géographie de ces actes: donnés en trois séries: mars-avril 883, août 885 et janvier 886 (plus un diplôme isolé en 884), ils sont tous faits à Ratisbonne à l'exception de ceux de 885 faits à Waiblingen, c'est-à-dire en Alémanie dans une des *curtis imperiali*<sup>48</sup>.

43 DCH 72: le 23 mars 883 à Ratisbonne. – DCH 73: le 28 mars 883 à Ratisbonne. – DCH 74: le 2 avril 883 à Ratisbonne. – DCH 75: le 5 avril 883 à Ratisbonne. – DCH 107: le 19 septembre 884 à Ratisbonne. – DCH 113: sans date ni lieu. – DCH 127: le 23 août 885 à Waiblingen. – DCH 128: le 25 août 885 à Waiblingen. – DCH 134: le 7 janvier 886 à Ratisbonne. – DCH 135: le 10 janvier 886 à Ratisbonne.

44 DCH 113, probablement à insérer dans la série des actes de 885. Witagowo apparaît déjà comme comte à l'époque de Louis le Germanique: diplôme n° 99 du 1<sup>er</sup> octobre 859.

45 Peter SCHMID, Regensburg. Stadt der Könige und Herzöge im Mittelalter, Regensburg 1977 (Regensburger Historische Forschungen, 6) p. 68–69.

46 DCH 72: *qualiter nos interventu Engilmari abbatis nostri cuidam fideli nostro nomine Euprant quandam cappellam / ... / diebus vite sue sub usu fructuario in proprietatem concessimus.*

47 Ibid: *Post ipsius vero obitum ad capellam nostram in Regina civitate sitam, que est constructa in honore Sanctae Mariae, iure perpetuo pertineat rectores ipsius ecclesie eandem capellam secundum voluntatem suam et utilitatem prefate ecclesiae regant et disponent.*

48 DCH 127 du 23 août 885: *Actum ad Vveibelinga curta imperiali.*

Ces deux diplômes sont faits au profit d'une chapelle du monastère d'Ötting, sans mention d'aucun personnage ecclésiastique<sup>49</sup>, et d'Engilmar que Charles récompense ici pour ses services: ... *fideli nostro abbati Engilmaro ob fidele servitium illius et pro augmento mercedis nostrae apud deum causas nostras per hanc nostram auctoritatem concessimus*<sup>50</sup>.

On voit donc que cet abbé Engilmar était très en faveur auprès de Charles, et qu'il faisait probablement partie du personnel de la chapelle qui suivait le souverain, ce qui explique sa présence hors de Bavière, ici en Alémanie<sup>51</sup>. Car à l'exception de ce personnage, on ne trouve jamais de grands ecclésiastiques bavarois dans l'entourage du roi ailleurs qu'à Ratisbonne, ce qui tendrait à prouver que ces ecclésiastiques ne sortent quasiment pas du *regnum* de Bavière, alors qu'à l'inverse on ne voit jamais d'autres grands s'immiscer dans les affaires bavaroises.

On est donc extrêmement tenté de voir dans ce *regnum* une structure politique qui garde une grande cohérence dans son gouvernement régional, quel que soit le souverain carolingien qui se trouve à la tête du *regnum* de Francie orientale, situation relativement compréhensible quand on pense à la rapidité des successions royales<sup>52</sup>.

Il serait toutefois abusif de considérer que Charles III n'a aucune influence en Bavière: d'une part parce qu'il ne faut pas oublier que la documentation est lacunaire et que nous ne savons pas quels sont les évêques qui se trouvaient dans son entourage direct, dans son *consilium* lorsque Charles séjournait à Ratisbonne<sup>53</sup>; d'autre part parce que nous connaissons au moins un cas d'intervention directe de Charles dans les affaires ecclésiastiques bavaroises: la nomination de son chancelier Waldo au siège épiscopal de Freising.

On se souvient que Waldo est le neveu de l'évêque Salomon II de Constance et qu'il est notaire du roi depuis 880, déployant une très grande activité diplomatique et ne quittant quasiment pas l'entourage royal<sup>54</sup>. En 883 meurt l'évêque de Freising Arnold<sup>55</sup> et Charles profite de la vacance de ce siège épiscopal pour y placer son chancelier, qui a été sacré avant le 26 juin 884 et peut-être installé par le roi lors de son passage en Bavière à l'automne de la même année<sup>56</sup>.

Il est tout à fait remarquable que Charles soit parvenu à imposer un clerc alémanique appartenant à sa chancellerie sur un siège épiscopal traditionnellement tenu par une des plus grandes familles de l'aristocratie bavaroise, les Huosi-Fagana<sup>57</sup>, dans laquelle les membres du chapitre cathédral sont également recrutés, apparem-

49 DCH 128 du 25 août 885.

50 DCH 127.

51 SCHMID (voir n. 45) p. 441.

52 La Bavière connaît quatre souverains successifs en moins de dix ans: Louis le Germanique meurt en 876, laissant la Bavière à son fils Carloman qui remet lui-même ce *regnum* à son frère Louis en 879. Louis disparaît en 882 et son héritage revient alors à Charles III.

53 On ne peut que remarquer l'absence dans ces diplômes du métropolitain de Bavière, Théotmar de Salzbourg, alors qu'il avait été archichapelain de Carloman et en fort bons termes avec Louis le Jeune (voir les diplômes de ce dernier en 879 et 881).

54 DCH 28: premier diplôme souscrit le 29 décembre 880 à Piacenza.

55 Notae necrologicae ecclesiae maioris Frisingensis, MGH Necrol. III, p. 81: *X kal. septembris Arnoldus 9. huius sedis eps. Ob. ann domini 883.*

56 DCH 104 du 26 juin 884: *Waldo episcopus advicem Liutwardi archicancellarii ...*

57 Wilhelm STÖRMER, Früher Adel. Studien zur politischen Führungsschicht im fränkisch-deutschen Reich vom 8. bis zum 11. Jh., Stuttgart 1973 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 6), p. 355.

ment sans avoir déclenché d'hostilité contre lui. On peut toutefois remarquer l'insistance avec laquelle les frères de ce même chapitre réclament au roi Louis l'Enfant un privilège de libre-élection de l'évêque, quelques jours avant la mort de Waldo: ... *et eiusdem episcopatus plebs et familia ab hodierna die et deinceps securam habeant potestatem inter se eligendi episcopum* ...<sup>58</sup> Ceci laisse à penser que même si l'aristocratie bavaroise ne s'est pas opposée à Charles dans cette affaire, elle ne souhaite guère voir se renouveler de pareilles nominations. Cependant, le roi a ici obtenu gain de cause, ce qui ne semble pas avoir été le cas dans tous les *regna* de l'Empire<sup>59</sup>, et on voit bien que le *regnum* de Bavière est effectivement intégré au *regnum* de Charles avec tout son personnel ecclésiastique qui ne tourne pas complètement en circuit fermé. On constate enfin que les grands ecclésiastiques sont relativement proches du souverain lorsque celui-ci séjourne à Ratisbonne, ville qui reste dans les mémoires comme la « capitale » de Louis le Germanique<sup>60</sup>.

Il existe donc un fonctionnement propre au *regnum* de Bavière, géré par ses grands laïques et ecclésiastiques sans immiscion d'autres « conseillers » du roi. Ce qui nous conduit donc à réviser l'opinion selon laquelle Liutward de Verceil serait l'unique conseiller du roi sur la totalité du royaume de l'Est.

Cependant, même si Liutward n'a qu'un rôle géographiquement restreint, il reste le personnage ecclésiastique qu'on rencontre le plus fréquemment à la cour de Charles lorsque celle-ci ne se tient pas à Ratisbonne: sur l'ensemble des diplômes donnés par Charles III, on ne trouve pas de personnage qui soit susceptible de faire contre-poids à l'influence du chancelier, tant pour le nombre des actes où il apparaît, que pour la qualité des épithètes qu'il porte<sup>61</sup>.

Il nous semble justement que les évêques en grande partie absents de la cour sont ainsi amenés à ne pas se reconnaître comme les conseillers du roi et donc, à rompre plus facilement avec l'autorité royale.

Ce vide de l'entourage royal est symbolisé dans le discours de l'annaliste de Mayence<sup>62</sup> par la prépondérance de Liutward, le mauvais conseiller auquel on oppose l'image des bons conseillers: le *consilium regis* ne peut se résumer à un seul personnage, il doit nécessairement être collégial, nécessité qui ressort bien des derniers diplômes du règne de Charles, où les *proceres regni*, ayant chassé le « favori » reprennent leur juste place aux côtés du roi; ainsi le diplôme du 23 juin 887, immédiatement après la chute de Liutward, est-il rédigé *suggestione et(!) fidelium procerum nostri palatii*<sup>63</sup>, ensemble des fidèles du roi dont il n'avait jamais été question dans aucun diplôme précédent<sup>64</sup>.

Le hiatus était d'autant plus grand entre l'entourage royal et les grands ecclésiasti-

58 DL 44 du 8 mai 906. Waldo est mort le 18 mai 906 à la suite d'une longue maladie.

59 Lettre de l'évêque Gauthier d'Orléans au chapitre cathédral d'Auxerre: Bernhard BISCHOFF, *Anecdota novissima*. Texte des vierten bis sechzehnten Jahrhunderts, München 1986, chapitre XV, n° 4, p. 129–130, où Gauthier récuse le candidat de Charles à la succession épiscopale de l'église d'Auxerre.

60 SCHMID (voir n. 45) p. 461–466 a recensé tous les séjours connus des rois carolingiens et ottoniens à Ratisbonne.

61 Par exemple: *summus consiliarius* ou *dilectus archicancellarius*.

62 *Annales Fuldenses*, pars III (voir n. 19).

63 DCH 163 à Kirchen.

64 L'archevêque de Mayence Liutbert, qui était en quelque sorte à la tête des ecclésiastiques hostiles à Liutward profite aussi largement de ce revirement de situation: il récupère la place d'archichapelain du

ques, qu'au moment où l'on voit si peu d'évêques à la cour, ces mêmes évêques, avec les *comites* et les *marchiones* prennent l'initiative de la défense du royaume contre les Normands, dans les années 882–886: on comprend d'autant plus qu'ils aient considéré Charles comme »inapte« au gouvernement du *regnum*<sup>65</sup>.

Les Bavarois semblent être restés étrangers à la querelle entre l'Eglise du royaume et Liutward, ce qui explique probablement la médisance de l'annaliste de Mayence, qui raconte comment le chancelier après sa chute s'est réfugié à la cour d'Arnulf de Carinthie pour comploter contre son souverain, source qui, à notre connaissance, n'est corroborée par aucune autre, et qui cherche, une fois de plus, à faire porter à l'évêque de Verceil, tous les malheurs du royaume<sup>66</sup>.

Pourtant ce sont bien les Bavarois qui se retrouvent au premier plan, puisque c'est le fils de Carloman, Arnulf, qui prend la place de Charles sur le trône de Francie orientale, avec l'appui de l'aristocratie militaire des marches qu'il commande, il est vrai<sup>67</sup>, mais aussi avec l'assentiment des grands ecclésiastiques (et en particulier de l'archevêque de Mayence), qui en le reconnaissant, légitiment son pouvoir.

Mais en contre-partie, le règne d'Arnulf ne sera pas celui d'un de ses »favoris«, il sera plutôt celui d'un véritable *consilium* qui se forme très vite autour du roi, composé en partie des grands laïques du *regnum* de Francie orientale, au premier rang desquels on trouve les Conradiens de Franconie, et, en partie, des grands ecclésiastiques du royaume, parmi lesquels les évêques d'Allemagne méridionale, bavarois mais aussi alémaniques, sont loin d'être les derniers.

On pourrait penser que le règne d'Arnulf se caractérise par une prépondérance très marquée des Bavarois dans le gouvernement du *regnum*: principal soutien du fils de Carloman lors de sa prise du pouvoir, ils ne sauraient rester en marge des affaires comme à l'époque de Charles III, puisqu'ils se retrouvent au centre même du royaume.

En effet, les ecclésiastiques bavarois apparaissent beaucoup plus souvent dans les actes d'Arnulf que dans ceux de Charles, non seulement en tant que bénéficiaires de nombreuses donations royales, mais aussi en tant qu'intercesseurs: on peut dénombrer seize mentions d'évêques de Bavière agissant comme intercesseur véritable, c'est-à-dire requérant pour un tiers dans une affaire qui ne les concerne pas<sup>68</sup>, alors qu'on se rappelle que ces mêmes ecclésiastiques intervenaient de façon à peu près nulle sous le règne de Charles. Toutefois, ces intercessions n'étant pas également réparties entre tous les évêques bavarois, on peut signaler la prépondérance de deux personnages qui à eux seuls interviennent douze fois (six fois chacun): l'évêque de Passau Engilmar, et le chancelier d'Arnulf Aspert qui devient évêque de Ratisbonne

roi, intervient à plusieurs reprises en faveur de tiers (DCH 167 et 171) et porte même dans un diplôme la très rare épithète de *sanctissimus* (DCH 171).

65 Annales Vedastini, éd. B. VON SIMSON, Hanovre 1909, p. 64, anno 887: *Franci vero australes videntes imperatoris vires ad regendum imperium invalidas, eiecto eo de regno; Arnulfum filium Karlomanni, qui eius erat nepos, in regni solio ponunt.*

66 Annales Fuldenses, pars III, p. 106: *At ille in Baioariam ad Arnulfum se contulit et cum eo machinari studuit, qualiter imperatorem regno privaret; quod et factum est.*

67 Ibid: *Nam cum idem imperator in villa Tribure consedisset, suorum undique operiens adventum, Arnulfus cum manu valida Noricum et Sclavorum supervenit et ei molestus efficitur.*

68 Si on prend en compte les quatre intercessions faites par Aspert en tant que chancelier avant qu'il ne soit évêque.

en 891. Les autres membres de l'épiscopat bavarois n'apparaissent que sporadiquement, voire pas du tout, en qualité d'intercesseur tout au moins<sup>69</sup>.

Ce chiffre peut paraître sensiblement plus élevé que celui des intercessions faites par les ecclésiastiques d'Alémanie: en effet, ceux-ci n'intercèdent guère que dans huit actes royaux, exactement deux fois moins que les Bavarois.

Mais si on mesure le champ d'action des évêques de Bavière, on s'aperçoit qu'il est presque aussi restreint que sous Charles III, autrement dit, qu'à l'exception du personnel de la chancellerie qui accompagne le souverain en permanence, les évêques de Bavière interviennent presque exclusivement pour des affaires bavaroises.

Sur les seize mentions citées, nous pouvons en retenir six qui débordent le cadre bavarois: il y a d'une part les requêtes présentées en faveur des chapelains du roi: celle d'Aspert pour le chapelain Otolf<sup>70</sup>, et l'intercession commune d'Engilmar de Passau et de Waldo de Freising en faveur du prêtre Robert<sup>71</sup>. On retrouve ici un ensemble de personnages appartenant à la chapelle et à la chancellerie d'Arnulf, ou ayant appartenu à celle de Charles<sup>72</sup>, on comprend donc bien quel est le réseau de solidarités qui joue en faveur de ces chapelains alémaniques et qui n'ont effectivement rien à voir avec les affaires bavaroises.

D'autre part, il faut prendre en considération le caractère spécifique de l'activité d'Aspert au sein de la chancellerie qui l'amène à déborder facilement le cadre bavarois. Mais il nous semble pourtant qu'on peut déceler un certain effacement du chancelier après son accession au siège épiscopal de Ratisbonne, qu'il acquière probablement en récompense de ses services. Il n'était toutefois pas étranger à la ville puisqu'on le voit faire don d'une propriété à Saint-Emmeram avec l'accord du roi, en qualité de *diaconus* de ce même monastère<sup>73</sup>. Il était probablement bavarois, mais on ignore tout de sa famille<sup>74</sup>.

Aspert déploie une activité considérable depuis le début du règne d'Arnulf<sup>75</sup>, non seulement en tant que notaire-chancelier, puis directeur de la chancellerie<sup>76</sup>, mais aussi en tant qu'intercesseur pour des personnages divers: en faveur de l'abbé Bernard de Saint-Gall en mai 888<sup>77</sup>, et un mois plus tard en faveur de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en compagnie de l'archevêque Willibert de Cologne, ce qui souligne l'importance prise par Aspert dans l'entourage du roi<sup>78</sup>.

Le chancelier devient donc membre de l'épiscopat bavarois à la fin de l'année 891

69 On peut en effet remarquer que tous les évêques de Bavière de la période sont mentionnés au moins une fois dans les actes royaux, ce qui était loin d'être le cas sous Charles III.

70 DA 37 du 25 août 888 à Gernsheim.

71 DA 11 du 28 janvier 888 à Ratisbonne. Robert est connu depuis Charles III comme *custus capellae*, voir note 36 et FLECKENSTEIN (n. 11) p. 192.

72 Si on suppose qu'Engilmar de Passau est bien la même personne qu'Engilmar abbé de la Vieille Chapelle de Ratisbonne.

73 Josef WIDEMANN, Die Traditionen des Hochstifts Regensburg und des Klosters Sankt-Emmeram, München 1943 (Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte NF 8), n° 148.

74 FLECKENSTEIN (n. 11) p. 195-196.

75 Il apparaît comme rédacteur d'un diplôme le 4 janvier 888 à Ratisbonne (DA 7).

76 Il porte le titre d'*archicancellarius* qui souligne sa prépondérance à la chancellerie depuis le 15 octobre 889 et à partir de cette date, rédige de moins en moins d'actes de sa main.

77 DA 25 du 29 mai 888 à »Lunsee«(?).

78 DA 31 du 13 juin 888 à Francfort.

ou au début de 892<sup>79</sup>, mais conserve son titre d'archichancelier jusqu'à la fin de l'année 892<sup>80</sup>. Or les deux dernières requêtes qu'il présente en tant qu'évêque de Ratisbonne, ont trait à des affaires spécifiquement bavaroises: le 3 avril 892 à Salzbourg, il intercède en faveur d'un vassal de l'archevêque Théotmar qui reçoit un bien situé à Melk, dans le *pagus* qui fait frontière avec la Moravie<sup>81</sup>.

Probablement la même année<sup>82</sup>, on le voit en compagnie du comte Engilschalc demander une faveur pour un certain Reginhard, inconnu par ailleurs mais qui reçoit des biens situés en Carinthie.

Bien qu'étant resté actif à l'intérieur de la chancellerie d'Arnulf, le fait pour Aspert d'appartenir à l'épiscopat bavarois semble avoir rétréci son champ d'action en quelque sorte, comme si l'évêque de Ratisbonne avait à connaître des affaires exclusivement bavaroises, comme si cette charge lui faisait perdre le contact avec tout ce qui n'est pas la Bavière.

Car en dehors des diplômes liés à la chancellerie et à son personnel, on ne trouve qu'une seule intervention d'un évêque bavarois pour un personnage extérieur à la Bavière: la requête présentée par Engilmar de Passau en faveur d'un comte saxon nommé Ekbert, présent à Ötting lors du rassemblement de l'armée d'Arnulf qui doit marcher contre les Moraves<sup>83</sup>. Le fait que le diplôme soit donné en Bavière, à la limite des diocèses de Salzbourg et Passau, explique peut-être cette intervention d'Engilmar envers un fidèle saxon.

On peut en effet remarquer qu'à l'exception du chancelier Aspert, la plupart des intercesseurs ecclésiastiques bavarois se rencontrent dans des actes donnés en Bavière, ce qui est également valable pour Aspert à partir de 891 comme on l'a vu; les évêques ne semblent pas sortir beaucoup plus de leur archidiocèse qu'à l'époque de Charles III. Même si on tient compte non plus seulement des intercessions mais de toutes les mentions d'évêques bavarois, on s'aperçoit qu'à l'exception d'Erchanbold d'Eichstätt<sup>84</sup>, il y a très peu d'évêques présents à la cour du roi lorsque celle-ci ne se tient pas en Bavière: on trouve une mention de l'archevêque Théotmar de Salzbourg à Francfort, autre point central du pouvoir royal d'Arnulf, le 15 octobre 889<sup>85</sup>, et une mention de la présence de Waldo de Freising et Tuto de Ratisbonne à Tribur, lors du rassemblement du synode de 895<sup>86</sup>.

Les évêques bavarois se cantonnent donc assez largement à la Bavière et continuent à se préoccuper essentiellement de ce qui se passe chez eux: leur isolement relatif est rompu non par leur intrusion dans les affaires extérieures, mais par le retour du

79 On ne connaît pas la date de son sacre, mais on sait que son prédécesseur, Ambricho, est mort peu de temps avant le 14 juillet 891, date du grand incendie de Ratisbonne.

80 DA 106 du 7 décembre 892 à Francfort.

81 DA 98.

82 DA 109. Le diplôme ne comporte plus de date, mais celle-ci est obligatoirement antérieure à l'aveuglement du comte Engilschalc exécuté à la suite d'un jugement rendu par les grands de Bavière au début de l'année 893 selon les Annales de Fulda, pars IV (voir n. 19), p. 122.

83 Ernst DÜMMLER, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, Leipzig 1888, t. III, p. 354.

84 La présence d'Erchanbold dans des lieux comme Forchheim, Augsbourg ou Worms est sans doute à mettre en liaison avec la dépendance ecclésiastique du diocèse d'Eichstätt qui, bien qu'étant compris dans le *regnum* de Bavière dépend de l'archidiocèse de Mayence, ce qui le met directement en contact avec l'Alémanie et la Franconie.

85 DA 63.

86 DA 132 et 134 des 5 et 14 mai 895.

centre du pouvoir royal en Bavière. Arnulf fait de Ratisbonne en particulier un de ses lieux de résidence privilégié: il y a donné le tiers de ses diplômes et y a tenu plus de plaids généraux que partout ailleurs<sup>87</sup>. Le fait que les évêques soient présents essentiellement en Bavière n'implique pas nécessairement que leur champ d'action est limité à ce *regnum* puisqu'on traite à Ratisbonne aussi bien des affaires de Saint-Gall que de celles de Gandersheim. On a vu pourtant que leur zone d'influence est relativement restreinte; à l'inverse on aperçoit très souvent en Bavière des ecclésiastiques d'Alémanie, ce qui montre bien que la Bavière est redevenue, comme sous Louis le Germanique, un centre d'où émanent le pouvoir et les décisions du roi.

Au contraire, l'Alémanie se trouve marginalisée par rapport aux deux centres principaux de gouvernement d'Arnulf, Francfort et Ratisbonne, plus encore si on fait la comparaison avec le règne de Charles III qui est le seul souverain à avoir véritablement fondé sa royauté en Alémanie<sup>88</sup>. Arnulf en effet y séjourne très peu et y délivre peu de diplômes: quatre seulement sur un total de 176 diplômes conservés<sup>89</sup>. La prise de pouvoir de 887 semble bien avoir ramené au pouvoir un roi »bavarois« qui doit cependant aussi compter avec la Franconie où dominant les Conradiens. Pourtant si l'Alémanie semble devenir une zone »périphérique« dans la royauté d'Arnulf, les ecclésiastiques d'Alémanie ne sont pas du tout mis à l'écart et ils apparaissent très souvent dans les diplômes royaux; à l'inverse des Bavarois, on ne les voit jamais chez eux puisque le roi y séjourne très peu, mais ils savent faire valoir leurs qualités de conseillers et de soutiens du pouvoir royal là où il s'exerce. Il est à cet égard intéressant de constater que sur les vingt mentions d'évêques d'Alémanie contenues dans les actes d'Arnulf, plus de la moitié (onze exactement), se trouvent dans des actes donnés en Bavière.

Ici encore, il faut distinguer toutes les mentions d'ecclésiastiques alémaniques qui font partie de la chapelle ou de la chancellerie d'Arnulf: on rencontre en effet Salomon, le futur évêque de Constance et abbé de Saint-Gall, comme chapelain d'Arnulf en 889, en compagnie d'Aspert: ... *fidelis nostri, Aspertus venerabilis cancellarius scilicet et Salomon cappellanus noster deprecari sunt nostram celsitudinem* ...<sup>90</sup>.

Salomon, neveu de Salomon II de Constance et frère de l'évêque Waldo de Freising, avait déjà appartenu à la chancellerie de Charles III, mais semble avoir quitté la cour vers 885<sup>91</sup>, pour reparaître comme chapelain d'Arnulf dès le début de son règne.

On peut considérer Salomon comme un exemple de la grande continuité qui a prévalu à la chancellerie entre le règne de Charles et celui d'Arnulf et qui explique que la plupart de ceux qui reçoivent des évêchés sous le règne d'Arnulf aient été déjà au service de Charles. Or la chancellerie de ce dernier était essentiellement composée d'Alémaniques qui restèrent au service du roi malgré le changement de règne et les conditions de la succession<sup>92</sup>. Mais sans revenir sur ce milieu de la chancellerie que

87 SCHMID (voir n. 45) p. 325–329.

88 Thomas ZOTZ, *Grundlagen und Zentren der Königsherrschaft im deutschen Südwesten in karolingischer und ottonischer Zeit*, dans: *Archäologie und Geschichte*, Sigmaringen 1987, t. I.

89 DA 71 (Ulm) et 72 (Augsbourg) en 889. DA 79 (Ulm) en 890. DA 96 (Zumarshausen) en 892.

90 DA 61 du 5 octobre 889 à Wölfis.

91 Voir plus haut p. 33.

92 FLECKENSTEIN (voir n. 11) p. 196.

nous avons déjà aperçu autour d'Aspert – les chapelains Otolf et Robert, Engilmar de Passau et Waldo de Freising, Aspert et Salomon – on remarque l'importante activité de l'évêque Adalbéron d'Augsbourg en tant qu'intercesseur: sur les huit mentions de requêtes présentées par les évêques d'Alémanie en faveur de tiers, cinq émanent de l'évêque Adalbéron.

Il se trouve dans des lieux très différents: à Pavie en 895<sup>93</sup>, à Ratisbonne<sup>94</sup>, Worms<sup>95</sup> et Francfort<sup>96</sup> en 897, intervenant en faveur de toute sorte de personnages: l'abbesse Richswind de Santa-Maria-Théodata de Pavie, les chanoines de l'église de Worms ou Salomon de Constance, portant de belles épithètes qui indiquent en quelle estime Arnulf le tient<sup>97</sup>.

Adalbéron d'Augsbourg, comme Salomon mais aussi comme Hatton de Mayence, fait partie de ces grands ecclésiastiques qui montent jusqu'à la plus haute sphère du pouvoir sous le règne d'Arnulf, bien qu'ils aient commencé leur carrière, pour la plupart sous le règne précédent: véritables soutiens de la royauté, ils se voient confier par le roi les plus hautes charges ecclésiastiques, souvent dans le but de rétablir un ordre qui a été rompu. Ainsi Salomon est-il nommé par le roi abbé de Saint-Gall après la révolte de Bernard de Souabe auquel l'abbé du monastère, également nommé Bernard, s'était joint<sup>98</sup>: *Sed accidit, ut pro quorundam hominum negligentia et incautela de quoddam loco a prioribus nostris inter primos habito, hoc est monasterio sancti Galli in Durgogue sito, serenitas nostra adeo turbaretur, quatenus abbatem ipsum honore sibi a nobis impenso privaremus et fidelem cappellanum nostrum Salomonem in eius locum subrogaremus*<sup>99</sup>.

De même Adalbéron reçoit-il la direction de l'abbaye de Lorsch pour que la discipline monastique y soit rétablie: *At nos huius modi crebris sermonum verberibus attriti omnium fidelium nostrorum consultu Adalberonis venerabili ac dilectissimo episcopo nostro, quem ad omne bonum promptum esse scimus et cognoscimus, idem monasterium gubernandum delegavimus*<sup>100</sup>.

Enfin on ne peut guère douter du fait que c'est la volonté du roi qui place Salomon sur le siège de Constance, l'année même où il reçoit l'abbatit de Saint-Gall<sup>101</sup>.

Plus précieuse encore est la dernière charge qu'Arnulf confie à deux évêques d'origine alémanique, Hatton<sup>102</sup> et Adalbéron: l'éducation de son fils Louis, ce qui va les amener logiquement à assurer une grande partie de la »régence«, le gouvernement d'un royaume dont le roi est encore un enfant.

Louis est né à Ötting, dans une des résidences préférées du roi, en 893, et il y a été

93 DA 139 du 1<sup>er</sup> décembre 895.

94 DA 150 du 30 janvier 897.

95 DA 153 du 8 juin 897.

96 DA 158 du 7 août 897.

97 DA 153: ...*Adalperoni dilecti episcopi et magni divine legis amatoris* ...

98 Sur le rôle de Salomon, lire: Helmut MAURER, *Konstanz als ottonischer Bischofssitz. Zum Selbstverständnis geistlichen Fürstentums im X. Jahrhundert*, Göttingen 1973.

99 DA 103 pour le monastère de Saint-Gall le 2 juillet 892.

100 DA 150 pour le monastère de Lorsch, le 30 janvier 897.

101 Reginonis chronicon (voir n. 40), anno 887, p. 128.

102 Hatton est issu d'une des grandes familles de Souabe. Voir FLECKENSTEIN (n. 11) p. 176.



baptisé par Hatton et Adalbéron ainsi que le racontent les Annales de Fulda<sup>103</sup>. On remarque que ce ne sont pas les évêques bavarois qui ont l'honneur de baptiser l'enfant né du fils de Carloman et de son épouse légitime Oda, mais deux ecclésiastiques alémaniques, alors que la cérémonie se déroule dans la diocèse de Salzbourg.

A la mort d'Arnulf, à la fin de l'année 899, alors que Louis n'a encore que six ans, c'est donc l'archevêque de Mayence et l'évêque d'Augsbourg qui assistent le jeune roi en qualité de *spiritalis pater*<sup>104</sup>, de *nutritor*<sup>105</sup>, ou encore de *magister*<sup>106</sup>.

Mais si ces évêques occupent une place prépondérante dans l'entourage du jeune roi<sup>107</sup>, il est clair qu'ils n'assument pas la «régence» à eux seuls, et que c'est une structure de conseil, plus ou moins restreint selon les circonstances qui va définir la politique faite au nom du roi. Ce conseil certes, existait déjà de longue date dans l'entourage royal, car le roi se doit de prendre l'avis des grands laïques et ecclésiastiques de son *regnum*<sup>108</sup>, mais ce *consilium regis* se manifeste avec d'autant plus de netteté à l'époque de Louis que le roi ne peut avoir de politique personnelle et que, par conséquent, c'est à lui qu'incombe la charge de la totalité du pouvoir.

L'importance prise par ce groupe de grands dans lequel on trouve des laïques et des ecclésiastiques se manifeste par le nombre croissant des intercessions dans les diplômes royaux: on sait toujours pratiquement par qui ou sous quelle influence le diplôme a été rédigé et très souvent on remarque la présence de plusieurs intercesseurs dans le même acte; Josef Fleckenstein a déjà noté que si dans les diplômes de Louis les grands laïques intervenaient pratiquement aussi souvent que les grands ecclésiastiques<sup>109</sup>, le nombre de requêtes présentées à la fois par les laïques et les ecclésiastiques était de loin le plus important<sup>110</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un gouvernement dirigé par l'aristocratie ecclésiastique seule, mais plutôt d'une répartition des pouvoirs qui permet de conserver un équilibre à la fois dans l'entourage royal et dans le gouvernement des *regna*: il existe une étroite collaboration de tous les grands au gouvernement du royaume, collaboration dont le signe le plus tangible pour nous est la participation au *consilium* duquel émanent les préceptes donnés au nom du roi,

103 Annales Fuldenses, pars IV, anno 893 (voir n. 19) p. 122: *Rex /... / ad reginam curtem Otinga reversus est. De qua ei non multum post filius nascebatur, quem Haddo Magonciacensis archiepiscopus et Adalpero Augustae Vindelicae episcopus sacro fonte baptismatis chrismantes nomine avi sui Hludawicum appellaverunt.*

104 DL 72 du 10 février 910: ... *Hathonis videlicet venerabilis archiepiscopi et spiritualis patris nostri* ...

105 DL 9 du 19 janvier 901: ... *Adalberonis quoque reverendi antistitis ac studiosissimi nutritoris nostri* ...

106 DL 5 du 8 octobre 900 à Tribur: ... *rogatu Hathonis venerabili archiepiscopi et Adalberonis dilecti magistri et episcopi nostri* ...

107 Hatton apparaît dans 28 diplômes sur 78 soit plus du tiers, Adalbéron une vingtaine de fois.

108 Jürgen HANNIG, *Consensus Fidelium. Frühfeudale Interpretationen des Verhältnisses von Königtum und Adel am Beispiel des Frankenreiches*, Stuttgart 1982 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 27).

109 FLECKENSTEIN (voir n. 11) donne la liste des diplômes p. 211: 13 interventions des laïques, 13 des ecclésiastiques.

110 Ibid.: 31 interventions communes. On note que l'ensemble des diplômes contenant un intervenant se monte à 58 sur un total de 78, on peut donc dire qu'il représente la norme générale sous le règne de Louis.

bien que cela n'exclut pas les antagonismes qu'on voit se développer entre certaines grandes familles à cette époque<sup>111</sup>.

Le recensement de tous les diplômes où apparaissent les évêques de Bavière et d'Alémanie montre tout d'abord à quel point cette structure de conseil est permanente: on ne trouve jamais d'intercesseur unique, les diplômes sont toujours donnés soit à la demande de plusieurs grands, soit à la requête du bénéficiaire seul ce qui est fréquemment le cas pour Salomon de Constance<sup>112</sup>. Dès qu'un avis est requis, c'est donc un ensemble de grands qui s'exprime à ce sujet; il suffit de rappeler le très grand nombre d'intercessions faites par Liutward de Verceil et par lui seul, pour indiquer à quel point la pratique politique a changé depuis le règne de Charles.

Dans la majorité des diplômes, on a affaire par conséquent à un ensemble de grands, qui peut être numériquement assez important<sup>113</sup>, ou qui peut être réduit à deux personnes et dont la distribution ne paraît pas être fortuite. Il semble en effet que les intercesseurs se groupent selon certains critères, ce qui permet de dresser plusieurs tableaux du conseil du roi. Toutefois, il faut pour cela faire abstraction du personnage le plus souvent cité parmi les ecclésiastiques de Bavière et d'Alémanie, Adalbéron d'Augsbourg qui est quasiment omniprésent dans l'entourage du roi en raison de ses fonctions de »tuteur«. Aussi le rencontre-t-on dans les occasions les plus diverses, dans les affaires touchant à peu près tous les *regna*<sup>114</sup>, et se mêlant aux autres intercesseurs dont les groupes nous semblent, quant à eux, reposer sur une organisation assez stricte.

On peut tout d'abord repérer les diplômes dans lesquels les intercesseurs sont exclusivement ecclésiastiques<sup>115</sup>: tous ces actes sont donnés en faveur de personnages ou d'établissements ecclésiastiques sans que la spécialisation géographique paraisse bien nette: ainsi voit-on Salomon et Adalbéron intercéder en faveur de l'église épiscopale de Säben<sup>116</sup>, diplôme sur lequel nous reviendrons. On peut surtout y voir les liens qui existent entre les deux chancelleries de Louis: la chancellerie proprement dite dont Salomon est un des chanceliers et la chancellerie lorraine dirigée par l'archevêque de Trèves Ratbod<sup>117</sup>. On voit par exemple Salomon intercédant avec

111 La lutte entre les Conradiens et les Babenberger pour ne citer qu'elle. Constatons à ce sujet qu'il ne s'agit pas seulement de maintenir l'équilibre des pouvoirs entre laïques et ecclésiastiques, mais aussi entre les grands lignages, surtout dans la mesure où les évêques une fois sacrés ne cessent pas pour autant de représenter les intérêts de leurs familles, même si leur rapport à la royauté est de nature un peu différente que celui de l'aristocratie laïque.

112 DL 8 du 1<sup>er</sup> janvier 901 à Bodmann. – DL 14 du 6 août 902 à Tribur. – DL 29 du 9 février 904 à Ratisbonne. – DL 37 du 21 janvier 905 à Bodmann.

113 Par exemple dans le DL 20 du 24 juin 903 on trouve 26 intercesseurs.

114 DL 2 du 22 mars 900 à Thionville: confirmation d'une donation royale faite aux chanoines de Saint-Maximin de Trèves. – DL 9 du 19 janvier 901 à Ratisbonne: don de l'abbaye de Saint-Florian à l'église épiscopale de Passau. – DL 46 du 29 juin 906 à Tribur: confirmation d'une donation royale faite au monastère de Fulda. – DL 65 du 7 janvier 909 à Bodman: don d'un bien situé en Rhétie au monastère de Saint-Gall.

115 DL 2 du 22 mars 900 à Thionville. – DL 5 du 8 octobre 900 à Tribur. – DL 46 du 29 juin 906 à Tribur. – DL 59 du 11 février 908 à Francfort. – DL 66 du 20 janvier 909 à Holzkirchen.

116 DL 66.

117 Cette double chancellerie vient du double héritage de Louis: celui du *regnum* de son père Arnulf, et celui du *regnum* de Zwentibold qui est son demi-frère. Voir Theodor SCHIEFFER, *Die lothringische Kanzlei um 900*, 1958.

Hatton et Adalbéron en faveur de Ratbod le 11 février 908 à Francfort: l'archevêque reçoit des biens que le fidèle Ruothard tenait jusqu'alors en bénéfice<sup>118</sup>.

Ceci semble indiquer une grande cohérence entre les membres de l'épiscopat, ce qui leur permet de se liguer en dehors du cadre des *regna* contre les méfaits que l'aristocratie laïque peut perpétrer envers leurs églises et leurs biens.

C'est probablement le sens qu'il faut donner à la requête présentée par Salomon et Adalbéron en faveur de l'évêque de Säben, Meginbert, dont l'église semble avoir été injustement spoliée: le diplôme vise en réalité à confirmer l'immunité et la protection royale dues à l'église épiscopale et s'inspire, quant à la rédaction, d'un diplôme de Louis le Germanique<sup>119</sup>. Mais on peut cependant constater deux différences notoires par rapport au texte qui a servi de modèle: d'une part, le précepte de Louis le Germanique ne mentionnait pas d'intercesseur, puisque c'était encore une pratique très rare à cette époque, et d'autre part le rédacteur a rajouté à la fin de l'acte une mention significative: *Addidimus etiam sine (!) hoc nostri vigoris solidamento, ut si quislibet ausu nefario post statuta decessorum nostrorum ex rebus iam dicta ecclesiae quicumque temere invasisset, nullatenus exinde aliquid ulterius sibi usurpare praesumat, sed eidem ecclesiae id ipsum in omnibus emendando restituat.*

Ici se manifeste probablement la concurrence entre laïques et ecclésiastiques au sujet de la disposition des biens dévolus aux églises, hypothèse corroborée par la date du diplôme: le 20 janvier 909, époque à laquelle la vague de «sécularisations» des biens d'église a commencé en Bavière sous l'impulsion du duc Arnulf<sup>120</sup>.

On remarque enfin, que dans cet acte intéressant au premier chef une église épiscopale bavaroise, on ne trouve que des intercesseurs alémaniques, ce qui nous amène à une seconde réflexion: dans cette série de diplômes rassemblant exclusivement des intercesseurs ecclésiastiques, on ne trouve aucun groupe d'évêques bavarois, et aucun de ces diplômes n'est donné en Bavière.

En revanche, on peut recenser de nombreux actes où grands laïques et ecclésiastiques de Bavière intercèdent ensemble, le plus souvent pour des affaires exclusivement bavaroises<sup>121</sup>. Nous ne pouvons donc évaluer le rôle des évêques de Bavière qu'au travers de leur participation à un conseil où les grands laïques, en particulier le *marchio* Luitpold mais aussi de nombreux comtes de la région, ont une part égale à la leur.

Nous sommes ici en présence du second type de formation du conseil royal, un «conseil restreint», à la fois par le nombre des intervenants cités et par la zone géographique pour laquelle il est compétent. On constate en effet une certaine adéquation entre le lieu où le diplôme est donné, son objet, et les grands qui entourent le roi à cette occasion.

Ce type de formation est donc la règle générale en ce qui concerne la Bavière, mais on peut également en trouver des exemples pour l'Alémanie; nous en retiendrons deux: – le 12 août 903 à Ötting, Louis offre au monastère Saint-Emmeram de

118 DL 59.

119 DL 66 copiant le privilège donné le 4 septembre 848 par Louis le Germanique dont le texte s'inspire lui-même d'un acte de Louis le Pieux.

120 Kurt REINDEL, *Die bayerischen Liutpoldinger*, München 1953 (Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte, NF 11), p. 80–89.

121 DL 9, 26, 28, 31 et 39.

Ratisbonne une *curtis* qui faisait partie des biens de sa mère Oda, *per consilium et consensum venerabilium episcoporum Theotmari, Waldonis, Erchanbaldi et Zacharie, Tutonis etiam et Burchardi nec non et fidelium comitum nostrorum Liutboldi, Cunpoldi, Iringi et ceterorum omnium ...*<sup>122</sup> Sont donc présents tous les évêques de Bavière au grand complet, mais aussi le *marchio* Liutpold qui tient le premier rang parmi les grands laïques, Gumpold comte de l'Isengau et Iring, comte du Salzbourg-gau: tous doivent donner leur conseil et leur consentement pour transférer la propriété d'un bien fiscal autrefois donné par Arnulf de Carinthie à son épouse Oda, au monastère de Saint-Emmeram. Il y a donc adéquation parfaite entre le contenu de l'acte, le lieu et les conditions dans lesquelles il est donné.

– De même voit-on l'aristocratie laïque et ecclésiastique d'Alémanie présenter une requête en faveur de Saint-Gall, le 7 janvier 909 à Bodman: le monastère obtient un bien situé en Rhétie, *ob / ... / petitionem religiosissimi episcopi et nutritoris nostri Adalperonis, cum consultu fidelium nostrorum, Hathonis scilicet et Salomonis venerabilium episcoporum, comitum vero Purcharti, Adalperti et Odalrici ...*

Sont donc rassemblés dans un des principaux *palatium regis* d'Alémanie<sup>123</sup>, deux évêques de ce même *regnum* Salomon et Adalbéron<sup>124</sup> et trois de ces *comites*: Bouchard de Rhétie, son frère Adalbert et Odalric qui est comte du Linzgau-Argengau.

A Bodman comme à Ötting, grands laïques et ecclésiastiques forment le conseil du roi en tant que représentants de leur *regna* respectifs. On peut donc considérer qu'il existe une sorte de répartition géographique des pouvoirs à l'intérieur du royaume de Louis, ce qui reste visible jusque dans son entourage immédiat.

Cependant, on ne peut pas penser cette organisation comme une structure rigide: d'une part parce qu'il existe aussi des intercessions faites par les grands de Bavière en faveur d'établissements extérieurs à la Bavière<sup>125</sup>, d'autre part, parce qu'à côté des deux grands ecclésiastiques omniprésents à la cour de Louis, il existe également un grand laïque qui semble outrepasser largement son territoire de puissance: Conrad de Franconie, qu'on voit notamment intercéder à trois reprises en faveur d'ecclésiastiques bavarois<sup>126</sup>.

Conrad détient effectivement une prééminence au sein du conseil du roi, qui se marque par une compétence embrassant quasiment toute la Francie orientale dont il

122 DL 26. Voir aussi REINDEL (n. 120) p. 46–47.

123 Sur l'importance stratégique de Bodman: Helmut MAURER, *Der Herzog von Schwaben*, Sigmaringen 1978, p. 36–57 et plus largement le recueil d'articles publié par H. BERNER, *Bodman. Dorf. Kaiserpfalz. Adel*, Sigmaringen 1977–1985.

124 On peut en effet constater que les évêques de Coire et de Strasbourg n'apparaissent jamais dans l'entourage du roi; de ce fait, Salomon et Adalbéron représentent à la cour tout l'épiscopat alémanique.

125 DL 53 du 19 mars 907 à Fürth(?): Tuto de Ratisbonne et Erchanbold d'Eichstätt intercèdent en faveur du monastère de Fulda.

126 DL 58 du 5 février 908 à Francfort: en faveur d'Erchanbold. – DL 64 du 17 décembre 908 à Waiblingen: don à l'église de Salzbourg des salines de Reichenhall à la requête d'Hatton, Adalbéron, Salomon, Conrad de Franconie, Dracholf de Freising et Meginbert de Säben. DL 67 du 19 février 909 à Holzkirchen: don de biens fiscaux au comte Arbo du Traungau et à l'archevêque Pilgrim de Salzbourg à la demande d'Adalbéron, Salomon, Dracholf et Conrad.

deviendra bientôt roi<sup>127</sup>. Toutefois, ses interventions en faveur des Bavarois se situent en dehors de la Bavière et surtout après l'été 907, c'est-à-dire après la disparition du *marchio* Liutpold tombé au combat contre les Hongrois, alors que la Bavière se replie autour de son nouveau »duc« Arnulf, qui a peu de liens avec la cour du roi et qui entend mener vis-à-vis des églises de son *regnum* une politique indépendante.

De ce fait, on ne trouve plus que très rarement des grands laïques de Bavière à la cour de Louis<sup>128</sup>, et on remarque une autre structure de conseil qui traite des affaires bavaroises, ne comprenant plus les représentants de l'aristocratie laïque et les évêques, mais seulement certains évêques qui ont gardé des liens privilégiés avec la cour de Louis<sup>129</sup>, accompagnés la plupart du temps de Conrad de Franconie, et éventuellement d'autres comtes du royaume mais extérieurs à la Bavière<sup>130</sup>:

– le 17 décembre 908 à Waiblingen, le roi fait don à l'église épiscopale de Salzbourg de la *curtis* de Salzbourghofen et des salines de Reichenhall *per interventum et supplicationem fidelium nostrorum, episcopum scilicet et comitum, Hatthonis vero Mogonciensis archiepiscopi, Adalperonis episcopi atque Salemonis episcopi et Chonradi comitis nostri atque propinqui et Dracholfi episcopi atque Meginberti ...*

Avant juillet 907, il n'existe aucun acte rédigé à la demande de grands ecclésiastiques qui ne soient pas accompagnés d'au moins un des comtes de Bavière; mais après la défaite de Pressbourg, la majorité des grands laïques bavarois se détourne de la cour du roi, tandis que certains évêques y conservent des liens très forts, et c'est probablement cette partie de l'épiscopat bavarois qui prend, quelques années plus tard, fait et cause pour le roi Conrad contre le duc Arnulf.

Remarquons également qu'après juillet 907, la cour du roi semble ne plus avoir séjourné en Bavière, puisqu'aucun acte n'a plus été donné depuis une résidence bavaroise. On peut donc opposer à l'intérieur du règne de Louis, une majeure partie dans laquelle prédomine, au moins numériquement, un conseil réunissant grands laïques et ecclésiastiques d'un même *regnum*, aux dernières années durant lesquelles la Bavière semble s'effacer et se détacher petit à petit de l'ensemble du royaume<sup>131</sup>.

Il faut pour terminer évoquer le groupe de conseillers le plus élargi qu'on voit apparaître à quelques reprises, celui qui correspond au rassemblement d'un *placitum generale* à l'occasion duquel certains actes peuvent être donnés: on y trouve alors

127 Conrad peut avoir prétention à exercer un tutorat sur le jeune roi dans la mesure où il est un de ses *propinqui*; Oda, la mère de Louis et femme légitime d'Arnulf est une Conradienne, et c'est probablement par ce mariage qu'Arnulf a réussi à s'allier cette puissante famille dans le but de renverser Charles III. Voir Karl Ferdinand WERNER, *Die Nachkommen Karls des Großen bis um das Jahr 1000*, dans: *Karl der Große, t. IV: Das Nachleben*, Düsseldorf 1968, p. 456.

128 À l'exception du comte Arbo du Traungau qui reçoit une donation (DL 67) et du vassal de l'archevêque Pilgrim nommé Diotrih qui apparaît comme intercesseur dans le même acte.

129 En particulier Dracholf de Freising qui est certainement très lié à Conrad par ses origines franques: Kurt REINDEL, *Drakolf von Freising. Ein Franke auf dem Stuhl des heiligen Korbinian*, dans: *Frigisinga*, mars 1958; et Josef FISCHER, *Die Freisinger Bischöfe von 906 bis 957*, dans: *Studien zur altbayerischen Kirchengeschichte 6*, München 1980.

130 DL 58: le comte Gottfried intercède avec Conrad, Hatton et Adalbéron en faveur de l'église d'Eichstätt.

131 Hans-Constantin FAUSSNER, *Zum Regnum Bavariae Herzogs Arnulfs (907–938)*, Wien 1984.

mentionnés les grands les plus éminents du royaume, comme dans les deux diplômes de juin et juillet 903<sup>132</sup>.

Ce plaid général avait été convoqué dans le but de rétablir la paix troublée par Adalbert de Babenberg<sup>133</sup>: le diplôme de juillet prononce la confiscation de ses biens au profit de l'évêque de Wurzburg. Il est significatif de cette structure de gouvernement par conseil que l'assentiment général le plus large soit requis dans une affaire aussi grave: le jugement prononcé par l'ensemble des fidèles en retire une force accrue.

C'est à l'occasion de ce même rassemblement que Saint-Gall se voit renouveler ses privilèges d'immunité, par l'intercession de 26 grands au nombre desquels l'archevêque de Mayence, les évêques de Freising, Augsbourg, Eichstätt, Coire, Ratisbonne et Spire, les comtes Conrad de Franconie (l'Ancien), Gérard de Lorraine, Bouchard de Thuringe, Adalbert et son frère Bouchard de Rhétie, Liutpold de Bavière suivis de treize noms sans qualification précise parmi lesquels on reconnaît des comtes de tous les *regna*<sup>134</sup>.

C'est dans ce type de rassemblement qu'on voit apparaître des évêques qu'on ne trouve pas ordinairement dans l'entourage du roi: est présent ici l'évêque Diotolf de Coire dont c'est l'unique mention dans les actes de Louis. Diotolf ne peut donc pas être compté parmi les grands qui forment le conseil du roi, il ne fait pas partie de cet entourage royal où d'autres évêques d'Alémanie tiennent la première place, dans la mesure où il apparaît seulement à un moment où la présence de tous les grands du royaume est requise<sup>135</sup>. Le plaid général représente donc le conseil du roi sous sa forme la plus universelle, celle qui correspond effectivement à la formule si souvent employée dans les actes de Louis l'Enfant: *consultu fidelium nostrorum*<sup>136</sup>.

Sur toute l'étendue de la période qui va de Charles III à Louis l'Enfant, on voit combien les évêques d'Allemagne méridionale jouent un rôle central dans la vie

132 DL 20 et 23.

133 DÜMMLER (voir n. 83) p. 529.

134 DL 20 du 24 juin 903 à Forchheim: ... *in generali placito nostro Foracheim, habito per suggestionem fidelium nostrorum, primatum videlicet, qui de diversis regni nostri finibus illic collecti affuerunt, quorum nominae sunt: Hatho, Uualto, Adalpero, Erchanbold, Theotolf, Totu et Einhard venerabiles episcopi, comites vero Chonrat, Kebehard dux regni quod a multis Hlotarii dicitur, Purchart marchio Thuringionum, Adalpreht, Purchart marchio Curiensis Raetiae, Liutpold dux Bohemanorum, Pabo, Odalric, Arnolf, Chonrad, Hug, Reginpold, Adalgoz, Ruochere, Purchard filius Uualahonis, Liutfrid, Cotedanc, Ernust et Erlolf ...*

135 L'absence systématique des évêques de Coire et de Strasbourg à la cour de Louis est un problème difficile à résoudre dans la mesure où la lacune documentaire est particulièrement importante pour le diocèse de Coire, il est donc impossible d'en tirer un argument *ex silencio*. Il se peut cependant que le caractère marginal de ces deux diocèses soit une explication, surtout dans la mesure où l'évêché de Coire prend une importance dans le cadre d'une politique italienne des rois de Francie orientale, puisqu'il faut le traverser pour atteindre le col du Grand Saint-Bernard. Or sous Louis l'Enfant, la politique italienne est interrompue par la minorité du roi et par le problème des nouvelles invasions hongroises: de ce fait, jusqu'à Otto 1<sup>er</sup>, ce sont surtout les *duces* de Bavière et d'Alémanie qui mènent la politique italienne à la place du roi.

136 Dans le vocabulaire de la concertation qui indique que la royauté n'assume pas seule la tâche du gouvernement, les mots *consilium* et *placitum* sont employés de façon équivalente par un auteur comme Flodoard. Voir Yves SASSIER, Richer et le *consilium*, dans: *Revue historique de droit français et étranger*, 1985, p. 24.

politique du royaume, selon des formes différentes qui évoluent avec la pratique politique de chaque souverain.

Cette présence quasi constante de l'épiscopat bavarois et alémanique à la cour du roi est logique dans la mesure où le souverain réside la plupart du temps dans leurs diocèses et fonde son pouvoir dans le sud du royaume. Pourtant, on peut dire qu'il n'y a pas adéquation totale entre les centres du pouvoir royal et les ecclésiastiques qui entourent le roi: les Alémaniques y ont une des toutes premières places alors que leur *regnum* se trouve aux marges du royaume. Les Bavarois en revanche, qui sont plus proches des principaux centres du pouvoir royal, n'interviennent qu'assez peu en dehors de leur *regnum* tout au long de la période, comme s'ils formaient déjà une Eglise particulière. Cette tendance les conduit à collaborer étroitement avec les grands laïques de Bavière, non seulement à la cour du roi, mais aussi sur le champ de bataille: Théotmar de Salzbourg, Uto de Freising et Zacharie de Säben tombent à Pressbourg aux côtés du *marchio* Liutpold.

A partir des années 907/908, on observe une dissociation au sein de l'épiscopat bavarois: une partie des évêques semble se couper de la cour du roi au profit de liens plus forts avec le duc, tandis que d'autres continuent d'apparaître comme intercesseurs dans les diplômes royaux aux côtés de Salomon et d'Adalbéron qui conservent la première place, mais surtout aux côtés de Conrad de Franconie qui n'est sans doute pas étranger à leur nomination épiscopale.

On entre alors dans une nouvelle phase de l'organisation des pouvoirs qui conduit quelques années plus tard à la lutte ouverte entre le pouvoir royal du premier souverain non-carolingien de l'Est, Conrad, et les grands des *regna* de Bavière et d'Alémanie.

Au-delà des destins particuliers de chaque région d'Allemagne méridionale, on voit combien s'est développée sous les règnes des deux derniers rois carolingiens une pratique de gouvernement qui repose largement sur le conseil des fidèles: peut-être par réaction au «conseiller unique» qui semblait dominer le règne de Charles III, Arnulf à su s'appuyer sur un ensemble de grands laïques et ecclésiastiques qui représentent l'aristocratie du royaume dont la collaboration est indispensable à l'exercice du pouvoir royal. Ainsi ce mode de gouvernement par le conseil des fidèles, et en particulier des grands ecclésiastiques, maintes fois ébauché dans les capitulaires carolingiens, trouva-t-il alors une de ses expressions les plus parfaites et atteint-il un de ses apogées.